

REGLES DE SELECTION – PRINCIPES DE BASE

❖ **Système de sélection**

- Les compétitions nationales (Chpts Sui, Swisscom Cup, FIS) sélectionnent pour les COC
- Les COC sélectionnent pour les Coupes du Monde

❖ **En fonction du statut de l'athlète**

- **Groupe rouge**
Directement qualifié pour toutes les CM
- **EN et A**
Jusqu'à fin décembre, les athlètes EN et A sont prévus pour courir les CM. Le chef ski de fond, en concertation avec les entraîneurs responsables, décide en fonction du nombre de places disponibles, des compétences techniques et de la forme du moment.
- **B et C-COC**
Jusqu'à fin décembre, les athlètes B et C-COC sont prévus pour courir les COC. Le chef ski de fond, en concertation avec les entraîneurs responsables, décide en fonction du nombre de places disponibles, des compétences techniques et de la forme du moment.
Grâce à leurs résultats en COC, ils peuvent se sélectionner pour courir en CM.
- **C-Relève - Juniors**
Grâce à leurs résultats lors des courses nationales de sélection (Chpts Sui, Swisscom Cup), ils peuvent se sélectionner pour courir en COC.
- **Coureurs régionaux**
Grâce à leurs résultats lors des courses nationales de sélection (Chpts Sui, Swisscom Cup), ils peuvent se sélectionner pour courir en COC.

❖ **Contrat de base, participation aux frais**

➤ **Sélection en Coupe du Monde, COC et Chpts M 23**

Les athlètes, qui n'ont pas été sélectionnés dans un cadre Swiss-Ski, peuvent néanmoins se sélectionner pour des courses internationales. Ils doivent alors signer le contrat de base. Ils ont l'obligation : de respecter les critères de sélection, de respecter à tous moments les règles anti dopage, de respecter les règles publicitaires et de skipool ainsi que les exclusivités et ils sont responsables de contracter une assurance accident privée.

Ils doivent participer financièrement aux coûts de Swiss-Ski.

Un athlète „non cadre“, qui est sélectionné 8 fois ou + (jours de compétition) paie CHF 1'000,00 ; 7 sélections = CHF 950,00 ; 6 x = CHF 875,- ; 5 x = CHF 775,- ; 4 x = CHF 675,- ; 3 x = CHF 525,- ; 2 x = CHF 375,- ; 1 x = CHF 200,-.

Swiss-Ski prendra à sa charge cette participation financière selon ces résultats :

WC	Top 30 = gratis / 1. ½ du classement = 50%
COC	Top 3 = gratis / Top 10 = 50%
Chpts M 23	Top 6 = gratis / Top 15 = 50%

A partir de la 4e sélection, l'équipement prêté pourra être conservé.

